



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le 27/03/2024 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX, dûment convoqué le 08/03/2024 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 2

Nombre de Conseillers représentés : 2

**Présents** : ANDRIEU Julie – BARBIER Vincent - BOETTNER Charlotte - FURGET Isabelle - GRANICZNY Cathy - GUETTE Pascal – MEUNIER Pierre - NANCHE Chantal - PEREZ Elizabeth - SAINT Pascal - SUBLET Patrice - VERNEY Jean-Paul - VILLARET Odile

**Absents ayant donné procuration** :

BAILLON Joseph à ANDRIEU Julie

KADDOUR Vincent à SAINT Pascal

Madame **PEREZ Elisabeth** est élue secrétaire de séance.

2024-11

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances s'est réunie le 20 mars 2024 pour examiner le projet de Budget Primitif du budget principal pour l'année 2024.

Elle rappelle également que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet d'ajuster dès que le besoin apparaît la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent également à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

Madame le Maire fait au Conseil Municipal un exposé détaillé du Budget Primitif 2024 relatif au Budget Principal dont il ressort la balance d'équilibre suivante en Dépenses et en Recettes :



FONCTIONNEMENT				
RECETTE	Proposition de vote 2024	DEPENSE	Proposition de vote 2024	
013 Atténuation de charges	6 200,00 €	011 Charges à caractère général	358 904,00 €	
70 Produits des services, domaine	133 685,53 €	012 Charges de personnel	302 452,20 €	
73 Impôts et axes	255 025,00 €	014 Atténuations de produits	17 296,00 €	
74 Dotations, subv, particip	427 860,81 €	65 Autres charges gestion courante	91 578,07 €	
75 Autres produits gestion courante	30 000,00 €	66 Charges financières	4 500,00 €	
77 Produits exceptionnels	50 322,00 €	67 Charges exceptionnelles	11 497,33 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté de n-1	749 099,63 €			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 652 192,97 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>786 227,60 €</b>	
042 Opération d'ordre transfert entre section	1 820,00 €	042 Opération d'ordre transfert entre section	57 261,84 €	
		023 Virement à la section d'investissement	810 523,53 €	
<b>TOTAL DES RECETTES ORDRES</b>	<b>1 820,00 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES ORDRES</b>	<b>867 785,37 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 654 012,97 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 654 012,97 €</b>	
INVESTISSEMENT				
RECETTE	Proposition de vote 2024	DEPENSE	Proposition de vote 2024	RAR + Vote 2024
10 Dotations, fonds divers et réserve	183 556,95 €	13 Subventions d'investissement	190 400,00 €	190 400,00 €
13 Subventions d'investissement	275 725,19 €	16 Emprunts et dettes assimilés	38 200,00 €	38 200,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles	13 584,78 €	27 156,78 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	21 Immobilisations corporelles	365 092,34 €	545 143,75 €
001 Solde execution positif reporté	53 175,02 €	23 Immobilisations en cours	578 522,00 €	578 522,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>513 457,16 €</b>	<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS REELS</b>	<b>1 185 799,12 €</b>	<b>1 379 422,53 €</b>
040 Opération d'ordre transfert entre section	57 261,84 €	040 Opération d'ordre transfert entre section	1 820,00 €	1 820,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	810 523,53 €			
041 Opération d'ordre au sein de la même section	2 970,00 €	041 Opération d'ordre au sein de la même section	2 970,00 €	2 970,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES ORDRES</b>	<b>870 755,37 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES ORDRES</b>	<b>4 790,00 €</b>	<b>4 790,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 384 212,53 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 190 589,12 €</b>	<b>1 384 212,53 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 relatif au Budget Principal présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement investissement),

LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Elizabeth Perez



LE MAIRE

Charlotte Boettner



Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- Affiché/Publié le : 29/03/24
- Transmis en préfecture le : 29/03/24
- Certifié exécutoire le : 29/03/24

